

Programme de réussite éducative : quels enjeux aujourd'hui ?

DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LA LOI DE COHÉSION SOCIALE DU 18 JANVIER 2005 ET APPLIQUÉ DEPUIS LA RENTRÉE 2005

La réussite éducative : pourquoi ? comment ?

Un enjeu dans la prise en charge individualisée des enfants et des adolescents âgés de 2 à 16 ans. Deux ans après son lancement, état des lieux...

Présenté en juin 2004, le plan de cohésion sociale est structuré selon trois piliers : l'emploi et l'activité, l'accès au logement, l'égalité des chances. Les programmes de ce plan ont été regroupés sous l'appellation programme de réussite éducative. Il concerne les enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Ce dispositif a été mis en place par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et appliqué dès la rentrée 2005. Il est décliné selon deux axes : les projets de réussite éducative (PRE) et les internats de réussite éducative (IRE). Les programmes

d'action au titre du PRE se répartissent en trois grands thèmes : le scolaire, le socio-éducatif, la parentalité et le médico-social.

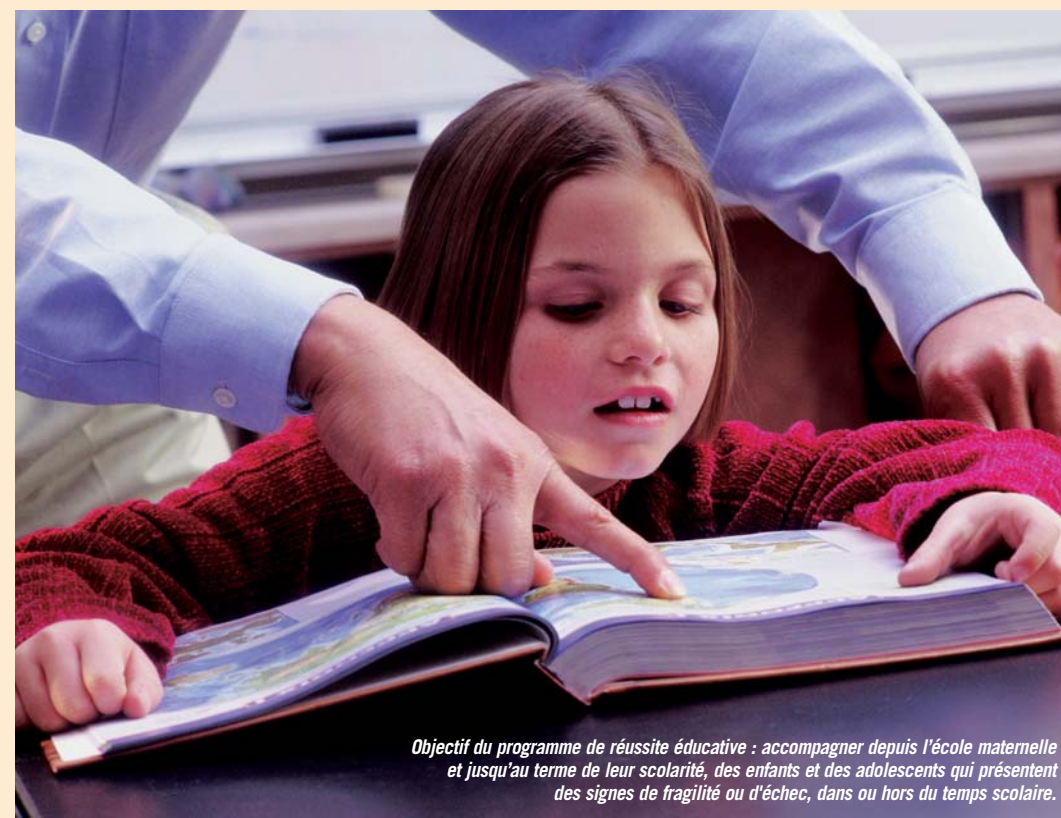
Le programme de réussite éducative est complémentaire des mesures ou dispositifs existants (CLAS, CEL...) et ne se substitue en aucun cas à eux. Il diffère de ceux-ci sur plusieurs points. Tout d'abord, il repose sur un partenariat élargi entre l'État, la commune, le conseil général, le conseil régional, la caisse d'allocation familiale, les professionnels de la petite enfance et de l'adolescence (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres...). Ceux existants relevaient principalement soit de

l'Éducation nationale, soit des collectivités territoriales. D'autre part, il considère l'enfant dans sa globalité et pas seulement comme un élève, il resitue les difficultés de celui-ci dans son contexte familial et environnemental et permet d'apporter une réponse individualisée dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, du sport... Les parents occupent une double place dans ce dispositif : ils sont à la fois partenaires et associés au projet mais également destinataires des actions et des aides.

Ainsi l'objectif du programme de réussite éducative est d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, sur un temps

donné, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité ou d'échec, dans ou hors du temps scolaire, sur le plan social, culturel, voire sanitaire, et de soutenir la famille dans son rôle éducatif. Il vise prioritairement les enfants les plus en difficulté qui vivent sur les territoires de la politique de la ville, celle notamment des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), et qui sont scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire (REP, ZEP et réseaux « ambition réussite »), considérant que des modes d'intervention plus individualisés sont nécessaires dans leur parcours éducatif.

Un enjeu dont les PEP se sont déjà saisis dans de nombreux départements. ■



Objectif du programme de réussite éducative : accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité ou d'échec, dans ou hors du temps scolaire.

439 contrats urbains de cohésion sociale sur toute la France

La phase de négociation des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) touche à sa fin. Près de 439 Cucs devraient être finalisés dans les prochains jours (154 ont déjà reçu la signature du préfet). L'État a veillé à élargir le périmètre d'intervention de l'État. Les contrats de ville, ancienne appellation des Cucs, concernaient 1 500 quartiers. L'État a prévu de mobiliser 1,2 milliard d'euros au titre de la politique de la ville. Ces crédits s'inscrivent dans l'une des cinq grandes thématiques fixées par l'État : habitat et cadre de vie, réussite éducative, emploi et développement économique, prévention de la délinquance, santé. Champion toutes catégories, l'Ile-de-France percevra 96,97 M€ sur les trois ans du contrat pour venir en aide aux quartiers les plus difficiles.

Extrait de La lettre d'information du réseau de la politique de la ville, n° 31

QUATRE NIVEAUX DE PILOTAGE REPOSANT SUR DE NOMBREUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

Du diagnostic au suivi du parcours éducatif personnalisé...

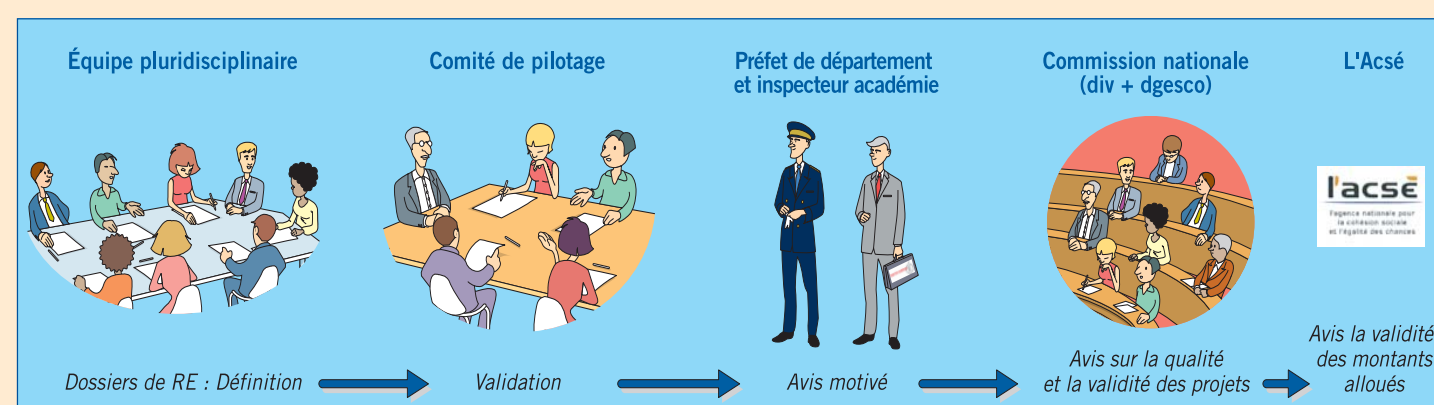
La mise en œuvre du programme de réussite éducative repose sur quatre niveaux de pilotage ayant chacun des responsabilités précises (national, régional, départemental et communal ou intercommunal). Elle s'appuie sur de nombreux acteurs institutionnels (commune ou intercommunalité, Éducation nationale, conseil général, CAF, DDJS, DDASS, associations...) et professionnels (enseignants, assistantes sociales, infirmières scolaires, membres du Rased, assistantes sociales, travailleurs sociaux, professionnels du secteur SMS...) mis en réseau.

Les projets de réussite éducative sont portés par une structure juridique ayant une compatibilité publique qui percevra les financements via une convention pluriannuelle signée avec le préfet : caisse des écoles, centre communal d'action sociale, établissement public local d'enseignement ou groupement d'intérêt public. Le choix de la structure se fait en fonction du contexte local et doit permettre au partenariat de fonctionner de façon optimale.

Un comité de pilotage ou un conseil consultatif doit être créé (c'est le conseil d'administration de la structure s'il comprend déjà tous les

acteurs). C'est lui qui définit les orientations, propose la répartition des crédits, veille à la formation des acteurs, évalue les résultats, examine les bilans annuels et rend un avis pour les recrutements et la désignation du (ou des) coordonnateur(s).

L'initiative du projet est laissée volontairement au niveau local, c'est pourquoi il est nécessaire de réaliser au préalable un diagnostic territorial précis (réalisé en interne ou en externe) sur lequel s'appuyer : analyse des données démographiques, socio-économiques, familiales, sanitaires, scolaires qui concernent les



enfants et leurs familles. Le suivi et la validation sont confiés à un comité de diagnostic qui présidera à la rédaction du projet de réussite éducative.

Le coordonnateur, qui n'a pas de position hiérarchique chargé de la mise en œuvre des orientations arrêtées, du suivi du projet et de la mise

en place des conditions d'évaluation. Il veille aussi au respect des règles de déontologie et élabore des outils d'échanges et de suivi. Il pilote le réseau d'intervenants de l'équipe pluridisciplinaire.

Le rôle de ce réseau d'intervenants professionnels et associatifs est l'identification

des difficultés de l'enfant, l'établissement du diagnostic, la proposition du parcours éducatif adapté (avec des objectifs clairs et un calendrier de mise en œuvre) et le suivi de l'évolution de l'enfant. La famille, à la fois public cible et partenaire, est associée tout au long du projet. Elle peut aussi saisir directement un référent pour son enfant.

Un référent de parcours est nommé pour chaque enfant. Il est le garant du bon déroulement du parcours individuel en lien avec tous les acteurs du projet de la réussite éducative. ■

Programme de réussite éducative : quels enjeux aujourd'hui ?

200 000 ENFANTS ET ADOLESCENTS SUIVIS D'ICI À 2009

État des lieux en France par département

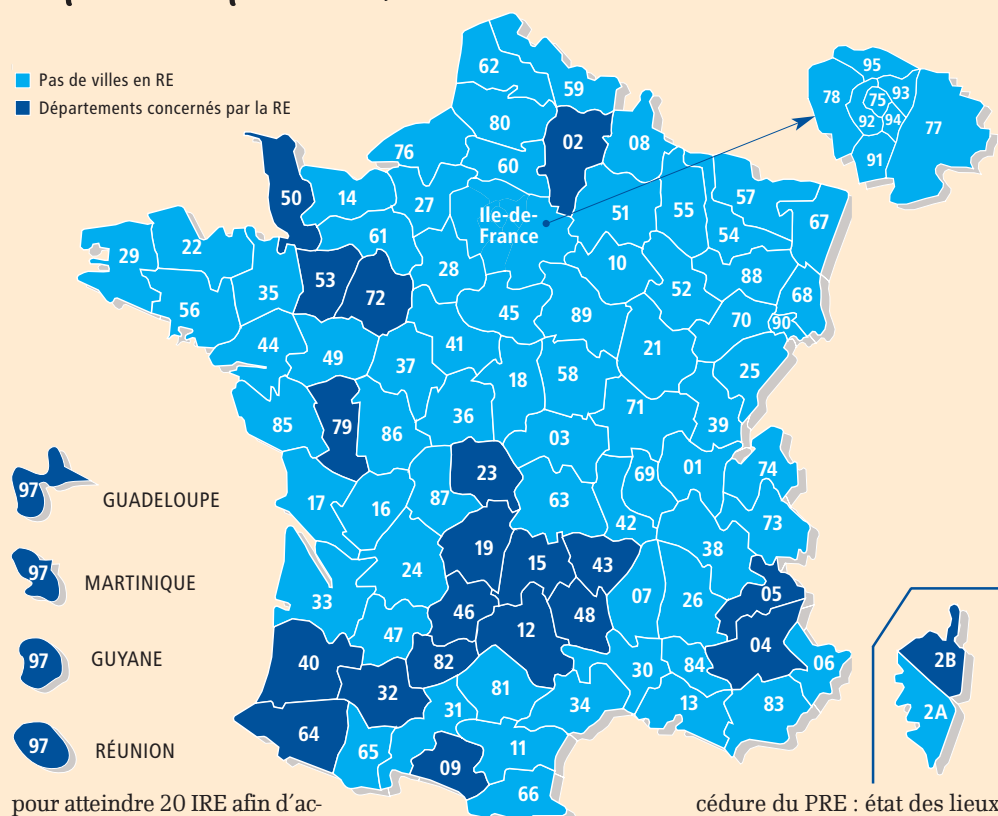
En juin 2006, la barre des 300 projets était franchie. Ce qui représente près de 400 équipes pluridisciplinaires, selon « La lettre de la DIV ».

Entre 2005 et 2009, 1 469 millions d'euros de crédits sont inscrits dans la loi de programmation pour la cohésion sociale pour la mise en place des dispositifs de réussite éducative et la montée en puissance des projets locaux. Il est prévu que plus de 200 000 enfants et adolescents soient suivis sur la durée du programme.

Dès la rentrée 2005, huit mois après la mise en place du dispositif, 185 communes étaient parties prenantes dans la mise en œuvre du dispositif, ce qui représente plus de 200 équipes pluridisciplinaires et près de 60 000 enfants pris en charge de façon individualisée (21 % de 2 à 6 ans, 38 % de 6 à 11 ans, 41 % de 11 à 16 ans). 1,5 million d'euros étaient affectés au partenariat avec les associations nationales.

226 projets de réussite éducative, dont 10 liés à un internat, ont été labellisés au titre de 2005 pour un montant de 35 millions d'euros. En juin 2006, « La lettre de la DIV » annonçait que la barre des 300 projets était franchie, ce qui représente près de 400 équipes pluridisciplinaires.

Deux objectifs prioritaires étaient alors fixés par le Premier ministre : doubler le nombre d'équipes de réussite éducative (ERE) pour atteindre 1 000 ERE en 2007 et ouvrir 10 internats de réussite éducative (IRE) supplémentaire



pour atteindre 20 IRE afin d'accueillir les élèves les plus prometteurs et les plus motivés. Parmi les quatre grands thèmes du PRE dans lesquels se répartissent les programmes d'actions, le scolaire est privilégié lorsque l'Éducation nationale occupe une part prépondérante dans le dispositif, le socio-éducatif lorsque les sites donnent la priorité aux actions collectives, et enfin le médico-social ou le psychologique lorsque l'individualisation des parcours est privilégiée. Il n'y a donc pas toujours rupture avec les pratiques antérieures. Sur le terrain, les modalités de mise en œuvre du PRE ont d'ailleurs reposé fortement sur

l'antériorité des pratiques partenariales locales. Ainsi les sites sur lesquels de multiples dispositifs étaient activés (PEL, CEL, CLAS, contrat de ville, veille éducative, contrat enfance, CTL...) se sont avérés opérationnels plus rapidement, sauf lorsque le PRE était perçu comme un outil supplémentaire à juxtaposer à l'existant, générant des inerties liées à des habitudes de travail.

Les délais impartis pour présenter des projets étant très courts, une grande majorité des sites ont envoyé leurs propositions sans suivre la pro-

cedure du PRE : état des lieux, articulation du PRE avec les dispositifs existants, mise en place de la structure juridique porteuse, organisation des échanges au sein des équipes pluridisciplinaires (charte de confidentialité, etc)... Ces étapes ont le plus souvent eu lieu simultanément avec l'approbation des projets, voire antérieurement. Le PRE, ayant aussi pour objectif de favoriser les synergies et les partenariats dans une logique de projet, donne l'occasion de remettre à plat la politique locale et de mettre en œuvre une autre politique dans ce domaine bien précis qu'est la réussite éducative. ■

TÉMOIGNAGE

Marie Loumi, coordonatrice en réussite éducative

Basée à Massy (91), « l'animatrice » revient sur son rôle auprès des partenaires, des enfants et des familles. Elle pose les fondements de la réussite de cette démarche.



Marie Loumi, coordonatrice en réussite éducative à Massy (91)

Pourquoi la nécessité d'un diagnostic partagé et quelle stratégie pour le réaliser ?

Marie Loumi : « Pour moi, le caractère pluridisciplinaire et partenarial des dispositifs de réussite éducative impose cette première étape afin d'amorcer la dynamique partenariale dans les meilleures conditions, même quand on dispose de peu de temps. Pour être réellement utile, le diagnostic ne doit pas se résumer à un état des lieux ni à une photo de l'existant. Premier objectif : construire avec les acteurs de terrain une analyse dynamique de la réalité sociale de chaque quartier, débouchant sur un ensemble de préconisations opérationnelles. Il est nécessaire de chercher à se mettre en situation d'innovation, pas de reproduction. Dans cette optique, à Massy, l'idée d'une "page blanche" a été utilisée lors de la première rencontre avec chaque interlo-

cuteur, alors entièrement libre de poser ses analyses et de formuler des propositions. Cette démarche répondait aussi au second objectif du diagnostic : faire émerger un intérêt collectif autour du projet en intégrant au maximum le point de vue de chacun. »

Comment établir un diagnostic efficace et efficient ?

Marie Loumi : « J'ai choisi de privilégier des entretiens individuels ou en petit groupe afin de ne pas rester bloquée dans l'échange sur des enjeux institutionnels. J'ai pris le temps d'amener chaque interlocuteur à formuler des analyses personnelles ainsi que des propositions en orientant les questions sur les limites qu'ils rencontrent au quotidien. Par ailleurs, les besoins étant illimités par nature et les moyens limités, j'ai essayé d'identifier quelques pistes d'action qui

pourraient produire un effet levier ou un effet d'entraînement sur les situations individuelles. »

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Marie Loumi : « D'une part, une appréhension difficile du dispositif qui apparaît comme venant accentuer le foisonnement d'acteurs et le manque de lisibilité des actions de chacun.

D'autre part, un positionnement de principe hostile au dispositif de certains acteurs en raison d'une crainte du suivi individualisé des familles, d'où la nécessité de bien expliciter les valeurs déontologiques qui sous-tendent la démarche. Une fois ce point éclairci, on peut passer à l'analyse. Remettre en permanence les enfants et leurs familles au cœur des échanges avec les acteurs lève aussi certains freins artificiels. Il faut aussi savoir respecter les par-

tenaires qui ne souhaitent pas s'inscrire dans la démarche afin d'ouvrir la porte à une éventuelle future collaboration. Faire en sorte que chacun y trouve son intérêt et reconnaître le professionnalisme des acteurs est à la fois une bonne manière de ne pas se priver de ressources disponibles et la condition pour bien agréger ces ressources. »

Quelles conséquences sur les partenariats entre les différents acteurs ?

Marie Loumi : « La notion de partenariat est concrète dès le démarrage du projet ce qui facilite ensuite le montage concret des actions. Le fait que l'analyse du territoire, les finalités du projet et les pistes d'action aient été entièrement définies par les acteurs de terrain donne une légitimité au projet et positionne bien le coordinateur comme "animateur" de la démarche. » ■

La commission nationale de réussite éducative, composée des représentants de la DIV et de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), et dont le secrétariat est assuré par l'ACSé, procède quant à elle à l'examen de conformité des dossiers déposés avec les orientations nationales et « donne un avis sur la qualité et la validité des projets ». ■

PLUSIEURS INSTANCES CONCERNÉES

Une organisation nationale

Le pilotage, le suivi, l'examen des dossiers et l'organisation des financements sont aujourd'hui assurés au niveau national par différentes instances.

Un comité national de suivi du programme de réussite éducative est mis en place par la délégation interministérielle à la ville (DIV). Il a pour vocation d'analyser le rythme et les

conditions de mise en place des projets de préciser, éventuellement rectifier, les dysfonctionnements récurrents et, si besoin, de stimuler les réseaux des divers partenaires.

Créée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), établis-

sement public à caractère administratif, contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. À ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2007, elle est chargée du suivi opérationnel du programme de réussite éducative et elle définit les montants financiers alloués aux projets.

Programme de réussite éducative : quels enjeux aujourd'hui ?

SELON UNE ENQUÊTE DE LA FÉDÉRATION, 95 % DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES PEP SONT CONCERNÉES PAR LE DISPOSITIF

La réussite éducative : un secteur en développement

Sur les 74 associations départementales, 33 se sont engagées dans le programme. Les actions ne manquent pas. Revue de détail national...

Les associations départementales PEP, possédant une forte et longue expérience en matière d'actions éducatives, en complémentarité avec l'école, se sont progressivement intéressées à ce nouveau dispositif : la réussite éducative. Dans le cadre de la convention signée avec la DIV en 2006, la fédération a conduit une enquête auprès de toutes ses associations départementales afin d'étudier leur contexte historique et politique en matière de réussite éducative. Cela a permis de recenser précisément l'ensemble des activités liées au dispositif, et d'identifier les projets locaux qui peuvent favoriser la concrétisation. Cette enquête a permis également d'identifier les obstacles à l'entrée des dispositifs

locaux et de déterminer les besoins qui nous aideront à développer et mutualiser nos potentialités pour l'année à venir.

78 des 98 associations PEP sont implantées sur des départements engagés dans la réussite éducative. Parmi celles-ci, 4 n'ont pas répondu à l'enquête. L'étude porte donc sur **74 associations PEP**, soit **95 %** concernées au total.

Parmi elles, **33 se sont aujourd'hui engagées** dans la réussite éducative (soit **45 %**) :

■ **17 associations** ont mis en œuvre des activités dans le cadre de la RE ; 11 d'entre elles ont d'autres projets en cours.

■ **16 associations** ont des projets en cours (déposés et en attente de validation au sein de territoires en RE).

■ **41 associations** n'ont encore aucune activité ni projet déposé.

Les **17 associations** sont engagées à hauteur de 82 % suite à des sollicitations de certains territoires en RE ; 18 % ont proposé et développé des actions de leur propre initiative.

Les **activités mises en place** se situent majoritairement dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité. Il s'agit essentiellement :

➤ soit d'activités liées au CLAS préexistant sur le territoire, avec la mise à disposition du dispositif CLAS aux enfants relevant de la RE.

➤ soit de la mise en place de projets spécifiques dans le cadre du CLAS à l'intention des enfants de la RE.

➤ soit d'activités liées à la formation des accompagnateurs à la scolarité des CLAS ayant en charge des enfants de la RE.

On note aussi des actions de médiation scolaire, des actions visant l'accompagnement familial et l'aide à la parentalité, des accueils de type classes relais ou ateliers relais (ces actions sont souvent articulées avec les collègues classés « ambition réussite » du territoire concerné).

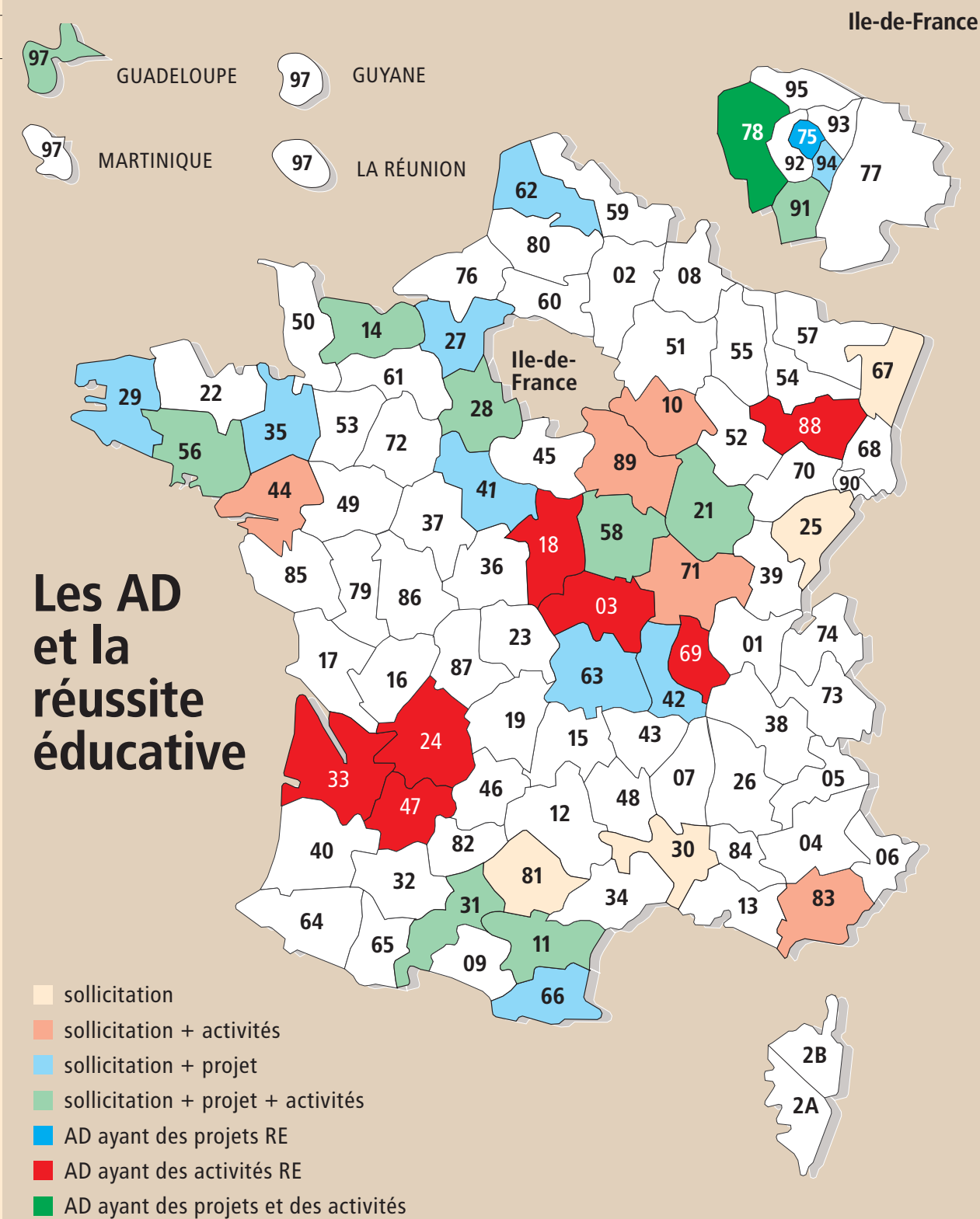
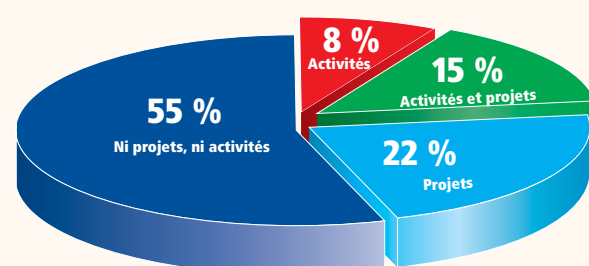
De nombreux projets sont en cours. Ils concernent aussi majoritairement l'accompagnement à la scolarité, avec toutefois quelques spécificités dans certaines associations

départementales : projets liés aux CMPP, des projets d'IRE ou projets d'activités liés aux loisirs éducatifs...

L'avancée des projets (un bon nombre devrait être mis en place à la rentrée 2007) dépend essentiellement de l'avancée du PRE sur le territoire. Si certaines associations départementales ne se sont pas encore engagées dans la réussite éducative, c'est principalement par manque de connaissance du dispositif ; soit parce que leurs activités ne correspondaient pas aux critères développés dans la mise en place de la RE du territoire ; soit parce que la validation de la RE était tout juste effective et les rencontres en cours d'élaboration (plusieurs associations départementales devaient rencontrer les équipes de réussite éducative de certains territoires dans les semaines à venir).

La majeure partie de ces associations est intéressée, certaines sont en cours de réflexion et d'élaboration de montage de projets. D'ailleurs, à la question « pensez-vous qu'une participation à la RE est envisageable », sur les 41 associations départementales n'ayant ni activité ni projet en cours, 29 répondent par l'affirmative. Les raisons évoquées sont majoritairement communes : le désir de se diversifier, le développement sur le département d'ac-

Activités et projets des associations départementales



tivités dans le cadre de la RE, la volonté de ne pas se laisser distancer par un dispositif en pleine expansion... Les associations départementales ayant répondu négativement évoquent des moyens humains et/ou financiers insuffisants ou des activités existantes qui ne sont pas en adéquation avec la RE.

Afin de favoriser l'implication des PEP dans ce cadre récent qu'est la réussite éducative, les associations départementales souhaitent le développement de la mise en réseau partenarial : s'organiser, mutualiser et s'entraider au-delà même des départements limitrophes ou de l'union régionale, mais plutôt par « affinités dans les

projets ou les activités ». Le siège fédéral joue un rôle pivot pour impulser un réseau partenarial efficace ainsi qu'un accompagnement dans la présentation de ce nouveau dispositif et dans le montage de projets qui caractériserait le mieux les associations en fonction de leurs activités préexistantes et de leurs possibilités. Si cer-

taines n'étaient pas, au préalable, parfaitement informées de ce dispositif relativement récent, elles ont montré un vif intérêt et une écoute attentive. Pour preuve, des associations ont obtenu dans les jours suivant leur premier appel, un rendez-vous avec les responsables de la RE de leur territoire. ■